



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2020

Présents : D. MAILLER, F. CARD, N. BERLAND, S. POITOUT, A. SAUTIER, Y. SPINLER, S. LERONDEAU, A. DUFOULON, H. LOUIS, C. HATEM, A. ENGEL, M. RIMBAULT, J. MANENTI, A. BECKER.

Absent avec procuration : L. CAPDEVIELLE-PÉRÉ à M. RIMBAULT.

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande du Maire d'ajouter à l'ordre du jour :

- Une demande de subvention pour l'association AJVN.
- Le lancement des études du SICECO.

CREATION DE POSTE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le départ à la retraite de l'agent technique à compter du 01 septembre 2020. Il explique qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint technique en contrat à durée déterminée à temps complet à compter du 1^{er} août 2020.
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

PROJET « LABEL ECOLE NUMERIQUE 2020 » : montant maximum alloué.

Le maire explique aux membres du conseil que l'Etat a émis un appel à projets **destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales** en attribuant des subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- Décide de répondre à cet appel à projet .
- Dit que le montant TTC et hors subvention alloué à ce projet ne pourra pas dépasser la somme 14 000€.

SICECO : Rénovation de l'éclairage publique

Le Conseil municipal approuve à la majorité le lancement des études du SICECO dans le cadre de l'exploitation des réseaux et de la rénovation de l'éclairage public du début de la route de Langres jusqu'au carrefour de la route de Savigny.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : Denis MAILLER étant membre de l'AJVN (Association des joggers du Val de Norges) se retire du vote.

La subvention suivante est attribuée à l'unanimité des votants :

- **AJVN** : 300 €.